

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 10 juin 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-cinq le Dix du Mois de Juin
<u>DEPARTEMENT du CANTAL</u>			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
22	22	20	
Date de la convocation : 21 mai 2025			<u>Présents</u> : Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Véronique BOREL, Béatrice THOMAS, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Madame Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Monsieur Alain BARRES, Monsieur Pierre JUILLARD.
Date d'affichage : 21 mai 2025			<u>Présents par procuration</u> : Robert PISSAVY donne pouvoir à Jean BOUCHER, Annie COUDERC donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Madame Françoise ALRIQ donne pouvoir à Monsieur Pierre JUILLARD.
Vote : Pour : 20			<u>Absent</u> : Monsieur Gilbert CROS, Monsieur Dimitri OCTAVIE
Contre : 0			
Abstention : 0			<u>Secrétaire de Séance</u> : Pierrick ROCHE

OBJET : SUBVENTION DE LA MISE AUX NORMES DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF,
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du 18 juillet 2024 approuvant l'engagement d'une procédure de subvention des systèmes d'assainissement individuel

Vu les dossiers reçus de Monsieur ESCURE Pierre, Monsieur GUERARD Lucien, Madame PONS Marlène, Monsieur BOYER Alain et Madame LABORIE Sylvie

Vu les avis favorables du technicien SPANC du SIGAL

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention forfaitaire de 2 500.00 € à Monsieur ESCURE Pierre, Monsieur GUERARD Lucien, Madame PONS Marlène, Monsieur BOYER Alain et Madame LABORIE Sylvie (qui ne pourra excéder 50% du montant HT du paiement).

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE_030_2025-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention forfaitaire de 2 500.00 € (ne pouvant excéder 50% du montant HT des paiements) à Monsieur ESCURE Pierre, Monsieur GUERARD Lucien, Madame PONS Marlène, Monsieur BOYER Alain et Madame LABORIE Sylvie.
- **PRECISE** que la subvention sera versée après réception et contrôle des pièces justificatives dans le respect du règlement de la subvention.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal, opération d'investissement n°176 « Protection de l'environnement » et modifie la délibération du 18 juillet 2024 pour l'imputation comptable des subventions.
- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 11 septembre 2024.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 11/06/2025

Date de reception de l'AR: 11/06/2025

015-200071702-DE_030_2025-DE

A G E D I